



Votre employeur :

MANPOWER FRANCE
Agence de GD PARIS ENERGIE
27 RUE DU 4 SEPTEMBRE
75002 PARIS
Agence T : 02J10 / R : 02J10
SIRET : 42995529700263 - NAF : 7820Z
Accords nationaux des Entreprises de Travail
Temporaire relatifs aux salariés temporaires

Code intérimaire : 0007815873
N° S.S. : 281103604409014

MME CHERGUI NADIA
HALL 6
75 RUE CLAUDE DECAEN
75012 PARIS

Page 1/1

MISSION(S) & REMUNERATION		Rubriques soumises			Rubriques exonérées	
Rubriques	Libellés	Nbre/Base	Taux	A payer	A retenir	A payer
Contrat N° 061130344 - 0064370 - CONSEILLER CLIENTS - Niveau : NR050 - EMPLOYE Taux Horaire						
Période de travail du 02/04/2018 au 30/04/2018						
100T	HEURES NORMALES	140,00	11,000	1540,00		37,60
125T	JF CHOME REMU	7,00	11,000	77,00		
211T	PRIME ICFS	1,00	11,430	11,43		
236T	PRIME 13 E MOIS	147,00	0,916	134,70		
283T	ABON NAVIGO	1,00				
TOTAL SALAIRE BRUT ET ACCESSOIRES				1763,13		37,60

COTISATIONS SOCIALES		Charges salariales			Charges patronales
Libellés	Nbre/Base	Taux	A payer	A retenir	A payer
SANTE					
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	1763,13				229,21
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche A (Employé)	1763,13	0,348		6,14	9,21
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1763,13				15,52
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1763,13	6,900		121,66	150,75
Sécurité Sociale Déplafonnée	1763,13	0,400		7,05	33,50
Complémentaire Tranche 1 (Employé)	1763,13	4,675		82,43	89,48
FAMILLE - SECURITE SOCIALE	1763,13				92,56
ASSURANCE CHOMAGE					
Chômage Tranche A	1763,13	0,950		16,75	71,94
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					139,85
CSG non Imposable à l'impôt sur le revenu	1738,69	6,800		118,23	
CSG/CRDS Imposable à l'impôt sur le revenu	1738,69	2,900		50,42	
ALLEGEMENT DE COTISATIONS					-131,36
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				402,68	700,66
TOTAL DES RUBRIQUES EXONEREES			37,60		
AUTRES RETENUES					
ACOMPTE				450,00	
NET A PAYER			948,05		
TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR					2501,39
ALLEGEMENT DE COTISATIONS					-131,36

Mode de règlement : VIREMENT FR7618707005293101954844050

VOS CUMULS	HS Revenus exonérés	Brut (IFM / CP inclus)	Net imposable	Frais et Indemnités	Plafond S.S. mensuel	Nbre d'heures rémunérées
Mois	0,00	1763,13	1410,87	37,60	3311,00	147,00
Année	0,00	3442,84	2755,00*	75,20	16513,00	287,00
Heures d'ancienneté depuis (équivalent CP inclus)						
Calculées conformément à l'article 3 de l'accord national professionnel du 27/03/1986						
			12 mois	315,70	24 mois	315,70

* Le montant figurant sur votre dernier bulletin de salaire de l'année doit être déclaré à l'administration fiscale. Aucun document complémentaire ne sera délivré.

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, ce document est à conserver sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet www.service-public.fr, rubrique « Cotisations sociales ».

**Votre employeur :**

MANPOWER FRANCE
Agence de GD PARIS ENERGIE
27 RUE DU 4 SEPTEMBRE
75002 PARIS
Agence T : 02J10 / R : 02J10
SIRET : 42995529700263 - NAF : 7820Z
Accords nationaux des Entreprises de Travail
Temporaire relatifs aux salariés temporaires

Code intérimaire : 0007815873
N° S.S. : 281103604409014

MME CHERGUI NADIA
HALL 6
75 RUE CLAUDE DECAEN
75012 PARIS

Page 1/1

MISSION(S) & REMUNERATION			Rubriques soumises			Rubriques exonérées	
Rubriques	Libellés	Nbre/Base	Taux	A payer	A retenir	Taux	A payer
Contrat N° 061130344 - 0064370 - CONSEILLER CLIENTS - Niveau : NR050 - EMPLOYE Taux Horaire							
Période de travail du 01/05/2018 au 31/05/2018							
100T	HEURES NORMALES	130,00	11,000	1430,00			37,60
125T	JF CHOME REMU	21,00	11,000	231,00			
126T	1ER MAI CHOME	7,00	11,000	77,00			
211T	PRIME ICFS	1,00	11,430	11,43			
236T	PRIME 13 E MOIS	158,00	0,916	144,78			
283T	ABON NAVIGO	1,00				37,600	37,60
TOTAL SALAIRE BRUT ET ACCESSOIRES				1894,21			37,60

COTISATIONS SOCIALES		Charges salariales			Charges patronales
Libellés	Nbre/Base	Taux	A payer	A retenir	A payer
SANTE					
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	1894,21				246,25
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche A (Employé)	1894,21	0,348		6,59	9,88
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES					
RETRAITE	1894,21				16,67
Sécurité Sociale Plafonnée	1894,21	6,900		130,70	161,95
Sécurité Sociale Déplafonnée	1894,21	0,400		7,58	35,99
Complémentaire Tranche 1 (Employé)	1894,21	4,675		88,55	96,13
FAMILLE - SECURITE SOCIALE					
ASSURANCE CHOMAGE	1894,21				99,45
Chômage Tranche A	1894,21	0,950		17,99	77,29
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
CSG non Imposable à l'impôt sur le revenu	1867,95	6,800		127,02	150,24
CSG/CRDS Imposable à l'impôt sur le revenu	1867,95	2,900		54,18	
ALLEGEMENT DE COTISATIONS					
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				432,61	751,65
TOTAL DES RUBRIQUES EXONEREES				37,60	
AUTRES RETENUES					
ACOMPTE				350,00	
NET A PAYER				1149,20	
TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR					2683,46
ALLEGEMENT DE COTISATIONS					-142,20

Mode de règlement : VIREMENT FR7618707005293101954844050

VOS CUMULS	HS Revenus exonérés	Brut (IFM / CP inclus)	Net imposable	Frais et Indemnités	Plafond S.S. mensuel	Nbre d'heures rémunérées
Mois	0,00	1894,21	1515,78	37,60	3311,00	158,00
Année	0,00	5337,04	4270,77*	112,80	19824,00	445,00
Heures d'ancienneté depuis (équivalent CP inclus)						
Calculées conformément à l'article 3 de l'accord national professionnel du 27/03/1986						
12 mois				489,50	24 mois	489,50

* Le montant figurant sur votre dernier bulletin de salaire de l'année doit être déclaré à l'administration fiscale. Aucun document complémentaire ne sera délivré.

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, ce document est à conserver sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet www.service-public.fr, rubrique « Cotisations sociales ».

**Votre employeur :**

MANPOWER FRANCE
Agence de GD PARIS ENERGIE
27 RUE DU 4 SEPTEMBRE
75002 PARIS
Agence T : 02J10 / R : 02J10
SIRET : 42995529700263 - NAF : 7820Z
Accords nationaux des Entreprises de Travail
Temporaire relatifs aux salariés temporaires

Code intérimaire : 0007815873
N° S.S. : 281103604409014

MME CHERGUI NADIA
HALL 6
75 RUE CLAUDE DECAEN
75012 PARIS

Page 1/1

MISSION(S) & REMUNERATION			Rubriques soumises			Rubriques exonérées	
Rubriques	Libellés	Nbre/Base	Taux	A payer	A retenir	Taux	A payer
Contrat N° 061130344 - 0064370 - CONSEILLER CLIENTS - Niveau : NR050 - EMPLOYE Taux Horaire							
Période de travail du 01/06/2018 au 30/06/2018							
100T	HEURES NORMALES	138,50	11,000	1523,50			
191T	CONGE PAYE PRIS	7,00	11,000	77,00			
211T	PRIME ICFS	1,00	11,430	11,43			
236T	PRIME 13 E MOIS	138,50	0,916	126,91			
2C3T	PRIME 13E MOIS	7,00	0,916	6,41			
283T	ABON NAVIGO	1,00				37,600	37,60
TOTAL SALAIRE BRUT ET ACCESSOIRES				1745,25			37,60

COTISATIONS SOCIALES		Charges salariales			Charges patronales
Libellés	Nbre/Base	Taux	A payer	A retenir	A payer
SANTE					
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	1745,25				226,88
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche A (Employé)	1745,25	0,348		6,07	9,11
Complémentaire Santé	145,50	0,0599		8,72	8,72
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1745,25				15,36
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1745,25	6,900		120,42	149,22
Sécurité Sociale Déplafonnée	1745,25	0,400		6,98	33,16
Complémentaire Tranche 1 (Employé)	1745,25	4,675		81,59	88,57
FAMILLE - SECURITE SOCIALE	1745,25				91,63
ASSURANCE CHOMAGE					
Chômage Tranche A	1745,25	0,850		16,58	71,20
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					135,01
CSG non Imposable à l'impôt sur le revenu	1729,78	6,800		117,62	
CSG/CRDS Imposable à l'impôt sur le revenu	1729,78	2,900		50,16	
ALLEGEMENT DE COTISATIONS					-133,84
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				408,14	695,02
TOTAL DES RUBRIQUES EXONEREES				37,60	
NET A PAYER				1374,71	
TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR					2477,87
ALLEGEMENT DE COTISATIONS					-133,84

Mode de règlement : VIREMENT FR7618707005293101954844050

VOS CUMULS	HS Revenus exonérés	Brut (IFM / CP inclus)	Net imposable	Frais et Indemnités	Plafond S.S. mensuel	Nbre d'heures rémunérées
Mois	0,00	1745,25	1395,99	37,60	3311,00	145,50
Année	0,00	7082,30	5666,75*	150,40	23135,00	590,50
Heures d'ancienneté depuis (équivalent CP inclus)			12 mois	641,85	24 mois	641,85
Calculées conformément à l'article 3 de l'accord national professionnel du 27/03/1986						

* Le montant figurant sur votre dernier bulletin de salaire de l'année doit être déclaré à l'administration fiscale. Aucun document complémentaire ne sera délivré.

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, ce document est à conserver sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet www.service-public.fr, rubrique « Cotisations sociales ».